

**Amqui, le  
20 juin 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 20 juin 2016 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade de l'Hôtel-de-Ville, à Amqui.

Sont présent(e)s :

M. Gaëtan Ruest, ing., maire  
Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1  
M. Pierre D'Amours, conseiller, district n° 2  
Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3  
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4  
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5  
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier  
M. Julien Côté-Bérubé, avocat et greffier  
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs  
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics  
M. Antonin Michaud, directeur du développement économique et de l'urbanisme

**N° 2016-xxx OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_ à 20 h \_\_\_\_.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016 – ADOPTION**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance.



Considérant les espaces excédentaires actuellement disponibles dans les établissements scolaires présents sur le territoire de la MRC de La Matapédia;

En conséquence,

il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

de demander à la MRC de La Matapédia:

- de rendre disponible le montage financier de ce projet;
- de rendre disponible un tableau comparatif présentant les coûts récurrents actuels et ceux projetés;
- de rendre disponible une analyse concernant les options à privilégier concernant le type d'énergies à utiliser pour le chauffage de ce nouveau bâtiment;
- d'effectuer une démarche auprès de la Commission Scolaire des Monts-et-Marées afin de trouver une solution locative qui répondrait davantage aux préoccupations exprimées par la MRC de La Matapédia et de rendre disponible les résultats de cette démarche auprès des élus municipaux de la MRC de La Matapédia;

que lorsque que les informations financières seront connues des élus municipaux, la décision de réaliser un tel projet de construction fasse l'objet d'une résolution de tous les conseils municipaux de la MRC de La Matapédia;

que copie de cette résolution soit transmise à toutes les municipalités de la MRC de La Matapédia et à la Commission Scolaire des Monts-et-Marées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx**

**Demande à la CMQ – Reconnaissance aux fins de l'exemption de des taxes foncières – Le club de l'âge d'or d'Amqui – Position de la Ville d'Amqui**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

que le conseil municipal de la Ville d'Amqui appuie la demande du Club de l'âge d'or d'Amqui adressée à la Commission municipale du Québec afin d'obtenir la reconnaissance pour l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée dans l'immeuble situé au 91, rue du Collège, à Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx**

**Reconnaissance du comité citoyen « Comité vigie santé Matapédia »**

Considérant que le gouvernement du Québec a entrepris une profonde réorganisation des services de soins de santé dans la province et ses régions incluant La Matapédia;

Considérant que cette réorganisation entraîne diverses mesures administratives, telles que des coupures d'emplois et de temps dans les services offerts;

Considérant que la population matapédienne est profondément inquiète de ce que sous-tend cette réorganisation et tout particulièrement l'excellent personnel œuvrant dans les établissements de santé locaux dont le CH (Centre hospitalier d'Amqui);

Considérant qu'un groupe de matapédien(ne)s a décidé de lui-même de se mobiliser pour se faire entendre auprès des autorités concernées pour défendre nos intérêts commun en matière de services et soins de santé;

En conséquence,

il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

que la Ville d'Amqui reconnaisse l'existence officielle de ce comité citoyen et s'engage à collaborer avec celui-ci dans les limites de ses moyens et responsabilités publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RESSOURCES HUMAINES**

**N° 2016-xxx**

#### **Embauche de M. Régis Harvey à titre d'entraîneur de baseball**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

de confirmer l'embauche de M. Régis Harvey à titre d'entraîneur de baseball, pour la saison estivale 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx**

#### **Embauche de Mme Stéphanie Simard à titre d'accompagnatrice au camp de jour au Service des loisirs**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

de confirmer l'embauche de Mme Stéphanie Simard à titre d'accompagnatrice au camp de jour au Service des loisirs, pour la période du 20 juin au 12 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx**

#### **Embauche de M. Woody Mathurin à titre de préposé loisirs sur la liste de rappel**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

de confirmer l'embauche de M. Woody Mathurin à titre de préposé aux

loisirs sur la liste de rappel, la date de début prévue étant le 22 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx      Embauche de Mme Julia Lévesque à titre de caissière au Service des loisirs**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

de confirmer l'embauche de Mme Julia Lévesque à titre de caissière au Service des loisirs, la date de début prévue étant le 17 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx      Entente syndicale entre la Ville d'Amqui et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142, lettre d'entente n° 2016-003**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter les termes de la lettre d'entente n° 2016-003 intervenue entre la Ville d'Amqui et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142, et d'autoriser M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, ainsi que Mme Marie-Pierre Morin, responsable des ressources humaines et des technologies de l'information, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2016-xxx      Affectation de M. Jocelyn Couturier au poste d'inspecteur municipal adjoint (poste syndiqué)**

Considérant les discussions intervenues entre M. Jocelyn Couturier et la Ville d'Amqui dans la recherche de solutions visant à minimiser et éviter toute situation potentielle de conflit en tant que lotisseur propriétaire;

Considérant que la Ville d'Amqui se doit de faire respecter la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Considérant les discussions intervenues avec les SCFP afin d'intégrer M. Jocelyn Couturier au poste syndiqué d'inspecteur municipal adjoint présentement vacant;

Considérant les volontés respectives des deux parties en vue de régulariser cette situation;

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

que la Ville d'Amqui affecte au poste d'inspecteur adjoint syndiqué M. Jocelyn Couturier selon les dispositions de l'entente convenue entre les deux parties et ce à partir l'entrée en fonction d'un nouveau responsable du service de l'urbanisme (incluant une période de transition à définir) et selon les modalités convenues à l'intérieur d'un protocole d'entente intervenu entre les deux parties;

que la Ville désigne monsieur Noël Fournier, directeur général et trésorier, pour signer la dite entente;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

N° 2016-xxx

#### **Offre de prix pour le fauchage des accotements pour l'été 2016 – Acceptation**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter la soumission de l'entreprise Transport Jacques Couturier enr. pour le fauchage de certains accotements dans la Ville d'Amqui. Cette soumission est pour un montant de 70 \$ de l'heure, plus taxes, et pour une durée de 20 heures de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Urbanisme et développement économique ».

### **LOISIRS ET CULTURE**

N° 2016-xxx

#### **Véloroute Desjardins de La Matapédia – PICC 150 – Contribution financière de la Ville d'Amqui**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

de confirmer l'aide financière de la Ville d'Amqui à la Véloroute pour un montant de 43 110 \$, représentant 50 % des coûts des travaux admissibles, quant au projet d'amélioration du tronçon matapédiens de la Route verte sur son territoire dans le cadre du « Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 »;

que cette aide financière servira :

- à l'achat de deux abreuvoirs, l'un pour le parc Pierre-et-Maurice-Gagné en 2016, l'autre pour le parc Marcel-Rioux en 2017, à être installés en bordure de la piste cyclable dans chacun des cas;
- au complément de la piste cyclable du secteur du parc Marcel-Rioux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

#### **Protocole d'entente d'utilisation de l'aréna entre la Ville d'Amqui et l'Assaut juvénile – Acceptation et désignation des signataires**

Il est proposé par \_\_\_\_\_

appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter le protocole d'entente entre la Ville d'Amqui et l'Assaut juvénile concernant l'utilisation de l'aréna de la Ville d'Amqui par l'Assaut juvénile pour la tenue de pratiques et de matchs;

de désigner M. Gaëtan Ruest, ing., maire, et M. Jonathan Lévesque, directeur du service des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

**Protocole d'entente d'utilisation des locaux entre la Ville d'Amqui et le conseil d'établissement de l'École Secondaire Armand-St-Onge – Acceptation et désignation des signataires**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter le protocole d'entente entre la Ville d'Amqui et le conseil d'établissement de l'École secondaire Armand-St-Onge concernant l'utilisation et l'échange de locaux des deux organismes;

de désigner M. Gaëtan Ruest, ing., maire, et M. Jonathan Lévesque, directeur du service des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDES DE DON ET COMMANDITE**

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Demandes de don et commandite ».

**REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS**

N° 2016-xxx

**Consultation au sujet de la nouvelle approche gouvernementale en habitation, à Rimouski le 21 juin 2016**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'autoriser M. Noël Fournier, directeur général et trésorier, à se déplacer à Rimouski le 22 juin 2016 afin de participer à la consultation au sujet de la nouvelle approche gouvernementale en habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

**Déplacement de M. Jonathan Lévesque au Tribunal administratif du travail à Rimouski le 6 juillet 2016**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'autoriser M. Jonathan Lévesque, à se déplacer à Rimouski le 6 juillet 2016 dans le cadre d'un dossier devant le Tribunal administratif du tra-

vail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **AFFAIRES NOUVELLES**

N° 2016-xxx

#### **Acte notarié relatif à l'emprise excédentaire de la route 132 Est – Rétrocession des lots 5 007 246, 5 007 247 et 5 007 248 du Cadastre du Québec – Modification de la résolution n° 2013-268**

Considérant que le 6 mai 2013, le conseil municipal a adopté la résolution n° 2013-268 par laquelle les signataires des documents relatif à l'emprise excédentaire de la route 132 Est – Rétrocession des lots 5 007 246, 5 007 247 et 5 007 248 du Cadastre du Québec sont M. Gaëtan Ruest, ing., maire, et Mme Martine Museau, greffière par intérim;

Considérant que le 15 septembre 2014, le conseil municipal a adopté la résolution n° 2014-441 modifiant la résolution 2013-268, par laquelle les signataires des documents relatif à l'emprise excédentaire de la route 132 Est – Rétrocession des lots 5 007 246, 5 007 247 et 5 007 248 du Cadastre du Québec sont M. Gaëtan Ruest, ing., maire, et Mme Marie-Claude Gagnon, OMA, avocate et greffière;

Considérant que Mme Marie-Claude Gagnon n'occupe plus le poste de d'avocate et greffière suivant l'embauche de M. Julien Côté-Bérubé à titre d'avocat et greffier;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les noms des signataires de la résolution n° 2013-268 afin de permettre à M. Julien Côté-Bérubé, avocat et greffier, de signer lesdits documents;

En conséquence,

il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

de modifier la résolution n° 2013-268 afin de remplacer le nom de Mme Marie-Claude Gagnon, OMA, avocate et greffière, par celui de M. Julien Côté-Bérubé, avocat et greffier, afin de lui permettre de signer lesdits documents relativement à l'emprise excédentaire de la route 132 Est – Rétrocession des lots 5 007 246, 5 007 247 et 5 007 248 du Cadastre du Québec;

que le reste de la résolution demeure inchangée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

---

---



